



DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : **RENOLLEAU et POIRIER 23673 17.05.25**

Le 19/06/2025



Bien : **Maison individuelle**

Adresse :

**11 rue de la Cité
17250 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT**

Référence Cadastre : **AH - 13**

PROPRIETAIRE

Monsieur et Madame RENOLLEAU et
POIRIER Cyril et Sophie
8 Impasse de la Madeleine
17250 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT

DEMANDEUR

Monsieur et Madame RENOLLEAU et
POIRIER Cyril et Sophie
8 Impasse de la Madeleine
17250 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT

RENOLLEAU et POIRIER 23673 17.05.25

Agence Barbezieux
9 rue du Minage
16300 Barbezieux
Tél. : 05.45.78.56.32

Agence Royan
64 Av. du Dr Joliot-Curie
17200 ROYAN
Tél. : 05.46.22.25.84

Agence Aigre
« Cessac » - 16140 AIGRE
(Accueil sur RDV uniquement)
Tél. : 06.63.82.23.16

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du lot : Maison individuelle	Descriptif du bien : Immeuble à usage d'habitation sur trois niveaux avec terrain et abri de jardin.
Adresse : 11 rue de la Cité 17250 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT	Encombrement constaté : Le logement était vide le jour de la visite.
Référence Cadastre : AH - 13	
Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.	Mitoyenneté : OUI Bâti : OUI
	Document(s) joint(s) : Néant

B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur et Madame RENOLLEAU et POIRIER Cyril et Sophie**
 Qualité : **Propriétaires**
 Adresse : **8 Impasse de la Madeleine
17250 PONT-L'ABBÉ-D'ARNOULT**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **Aucun**

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

<ul style="list-style-type: none"> Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : ROBIN Nicolas Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL CHARENTE EXPERTISES Adresse : 64 Avenue du Docteur Joliot Curie 17200 ROYAN N° siret : 48365749000049 N° certificat de qualification : C3726 Date d'obtention : 28/02/2023 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCC-Qualixpert 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES	Organisme d'assurance professionnelle : AXA FRANCE IARD N° de contrat d'assurance : 10122042404 Date de validité du contrat d'assurance : 01/01/2026
--	---

D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
RDC		
Entrée	Escalier Crémaillère - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
WC	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Séjour/Cuisine	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
Dégagement	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
Cellier	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.

RENOLLEAU et POIRIER 23673 17.05.25 T

2/7

Agence Barbezieux
9 rue du Minage
16300 Barbezieux
Tél. : 05.45.78.56.32

Agence Royan
64 Av. du Dr Joliot-Curie
17200 ROYAN
Tél. : 05.46.22.25.84

Agence Aigre
« Cessac » - 16140 AIGRE
(Accueil sur RDV uniquement)
Tél. : 06.63.82.23.16

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Brut	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Brut	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Brut	Absence d'indice.
Bureau	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Abri de jardin	Murs - Métal Peinture	Absence d'indice.
	structure charpente toiture - Métal Peinture	Absence d'indice.
	sol - Bois brut	Absence d'indice.
	Porte - Métal Peinture	Absence d'indice.
1er		
Palier	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Crémaillère - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des contre-marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Escalier Ensemble des marches - Bois Peinture	Absence d'indice.
Escalier Main-courante - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Salle de Bains	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - PVC Brut	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°1	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°2	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Chambre n°3	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - PVC Brut	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - PVC Brut	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Parquet flottant	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Combles non aménagés n°2	Structure Charpente toiture - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Pierres	Absence d'indice.
	Plancher bas - Bois Laine minérale	Absence d'indice.
	Plancher bas - Bois Brut	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Combles non aménagés n°1 (2ème) : Les combles n'ont pas été contrôlés car inaccessibles en raison de l'isolant soufflé, seul un contrôle visuel à partir de la trappe de visite a été réalisé. La situation réelle de l'immeuble ne pourra être déterminée qu'après examen des locaux non visités à ce jour. C'est la raison pour laquelle il est conseillé de solliciter un nouveau déplacement du diagnostiqueur, après avoir rendu accessibles les locaux.

F IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Les murs derrière les doublages n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans dépose des panneaux.

Les éventuels bois de structure cachés par des enduits n'ont pas été contrôlés car inaccessibles ou invisibles.

Le solivage sous le plancher de la terrasse n'a pas été contrôlé car inaccessible sans démontage ou dégradations.

Les sols et pans de murs inaccessibles du fait de la présence d'éléments de mobilier encastré de cuisine, de salle de bains, n'ont pas été contrôlés.

La sous face des plinthes, bâti de porte et fenêtre... n'a pas été contrôlée car inaccessible sans démontage ou dégradations.

La sous face des parquets flottants n'a pas été contrôlée car inaccessible sans démontage ou dégradations.

Les faces des planchers cachées par l'isolant dans les combles n'ont pas été contrôlées car inaccessibles sans retrait préalable de l'isolation.

Les ancrages des entrants et du solivage n'ont pas été contrôlés car inaccessibles sans démontage ou dégradations.

Seuls des sondages destructifs (interdits dans le cadre de la présente mission) seraient de nature à révéler la situation réelle de l'immeuble.

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. (avec respect de la réglementation du Code du Travail).

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé : poinçon, échelle, lampe torche.

H CONSTATATIONS DIVERSES

Indices d'infestations d'agents de dégradation biologique du bois :

- de type vrillette et capricorne en structure charpente, plancher, toiture...
- de type champignon de pourriture du bois visible dans les combles, le plancher de l'abri de jardin.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Le présent examen fait état d'absence de Termites le jour de la visite, sous réserve des parties d'immeubles (E), parties d'ouvrages et éléments (F) qui n'ont pas pu être examinés.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **18/12/2025**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

En cas de doute, il est conseillé à l'éventuel acquéreur de faire appel à un homme de l'art.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

SARL CHARENTE EXPERTISES
Diagnostics Immobiliers
9 rue du Minage
16300 BARBEZIEUX
05 45 78 56 32 - charente.expertises@wanadoo.fr
Siret : 483 657 490 00019 - TVA FR 19 483 657 490

Référence : **RENOLLEAU et POIRIER 23673 17.05.25 T**

Fait à : **ROYAN** le : **19/06/2025**

Visite effectuée le : **19/06/2025**

Durée de la visite : **1 h 00 min**

Nom du responsable : **FORGERIT Andry**

Opérateur : Nom : **ROBIN**

Prénom : **Nicolas**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat N° C3726

Monsieur Nicolas ROBIN

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable Du 28/02/2023 au 27/02/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 28/02/2023 au 27/02/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 28/02/2023 au 27/02/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable Du 06/04/2023 au 05/04/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 06/04/2023 au 05/04/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 06/04/2023 au 05/04/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 03 février 2025

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

RENOLLEAU et POIRIER 23673 17.05.25 T

717

Agence Barbezieux
9 rue du Minage
16300 Barbezieux
Tél. : 05.45.78.56.32

Agence Royan
64 Av. du Dr Joliot-Curie
17200 ROYAN
Tél. : 05.46.22.25.84

Agence Aigre
« Cessac » - 16140 AIGRE
(Accueil sur RDV uniquement)
Tél. : 06.63.82.23.16

CHARENTE EXPERTISES : Diagnostics : Etat Termites – Amiante – Plomb – Gaz – Performance Energétique - Audit Energie - Certification de Surface – Electricité - Assainissement- et Risques Naturels

SARL au capital de 8000 € - Siret :48365749000056 – Code APE : 7120B E-mail : charente.expertises@orange.fr

Date de commande : 19/06/2025
Valide jusqu'au : 19/12/2025
N° de commande : 750147

Commune : Pont-l'Abbé-d'Arnault
Code postal : 17250
Code insee : 17284
Lat/Long : 45.828605 , -0.872193
Altitude : 21.55 m

Vendeur ou Bailleur : RENOLLEAU et POIRIER
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
17284 000 AH 13



Niveau 1 Fiche Radon Radon	Niveau 2 Fiche Seisme Seisme	Aucun ENSA / PEB	Non concerné Recul du trait de cote	Fort Sols argileux	Non concerné Fiche OLD Old: Débroussaillage
0 SIS	4 CASIAS	0 ICPE			

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/YVRJD>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention naturels		

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la commune
11 Rue de la Cité 17250 Pont-l'Abbé-d'Arnoult AH 13	17250 (17284)	Pont-l'Abbé-d'Arnoult
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>		Date <input type="text"/>
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou anticipé ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>		Date <input type="text"/>
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : <input type="text"/>		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES		Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Prescrit ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé ⁽³⁾ <input type="checkbox"/> ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ <input type="checkbox"/>		Date <input type="text"/>
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique <input type="checkbox"/> ou effet thermique <input type="checkbox"/> ou effet de surpression <input type="checkbox"/>		
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
> L'immeuble est situé en zone de prescription :		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

Zone 2
Faible

Zone 3
Modérée

Zone 4
Moyenne

Zone 5
Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage

Oui

Non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le [décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022](#) ?

Oui

Non

N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui

Non

N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans

> compris entre 30 et 100 ans

N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui

Non

N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui

Non

N/C

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui ⁽⁶⁾

Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

RENOLLEAU et POIRIER

Date

19/06/2025

Nom

Signature

Lieu

Pont-l'Abbé-d'Arnould

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTEECPR / DGPR Janvier 2025

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse Code postal ou Insee Commune
11 Rue de la Cité 17250 Pont-l'Abbé-d'Arnout 17250 (17284) Pont-l'Abbé-d'Arnout

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
RENOLLEAU et POIRIER

Date / Lieu
19/06/2025

Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

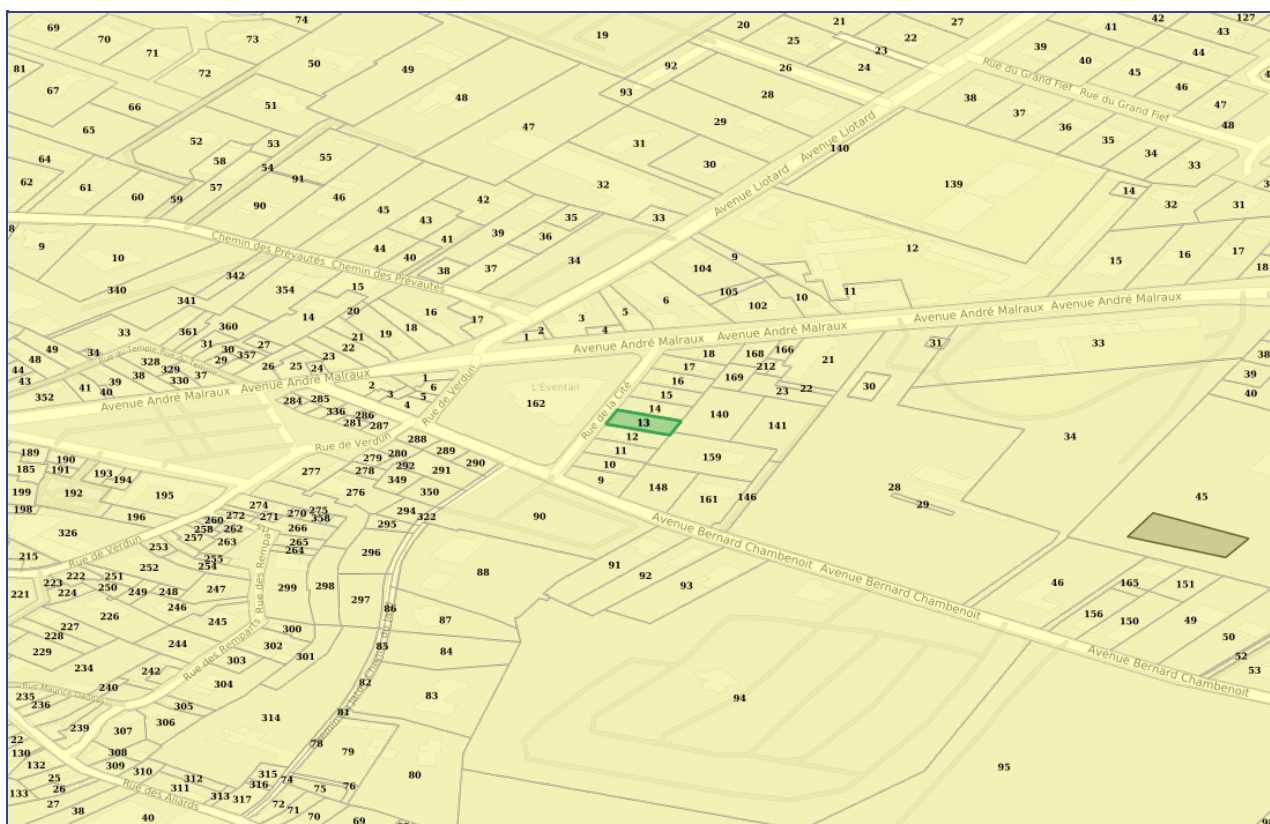
MTES/DGAC/juin 2020

ARGILES



Fort

SEISMES



2 - Faible

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP4031928	(Etat Indéterminé) Garage et station service 51 avenue Malraux	70 Mètres	Détails
SSP4032268	(Etat Indéterminé) Station Service (Station Elf), 51 avenue André Malraux	74 Mètres	Détails
SSP4031927	(Etat Indéterminé) Station service 29 rue Claire Pertus	394 Mètres	Détails
SSP4032296	(Etat Indéterminé) station service 29 rue Claire Pertus	399 Mètres	Détails

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site ICPE à moins de 500 mètres ...			

Adresse de l'immeuble
11 Rue de la Cité 17250 Pont-l'Abbé-d'Arnoult
17250 Pont-l'Abbé-d'Arnoult

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?
IOME2400969A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 28/10/2023 au 19/11/2023	30/01/2024	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
IOME2400969A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 06/12/2023 au 24/12/2023	30/01/2024	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE2034504A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 10/05/2020 au 10/05/2020	22/12/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
IOCE1005933A	Mouvement de Terrain	Du 27/02/2010 au 01/03/2010	02/03/2010	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
IOCE0804637A	Sécheresse	Du 01/07/2005 au 30/09/2005	22/02/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0500218A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	31/05/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE0200080A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 05/11/2000 au 06/11/2000	16/03/2002	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9900488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 08/08/1999 au 09/08/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9400065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 08/06/1993 au 09/06/1993	18/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/12/1993 au 15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9300001A	Sécheresse	Du 01/01/1991 au 31/12/1991	07/02/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
INTE9100354A	Sécheresse	Du 01/06/1989 au 31/12/1990	30/08/1991	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 08/12/1982 au 31/12/1982	13/01/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le **19/06/2025**Nom du vendeur ou du bailleur : **RENOLLEAU et POIRIER**

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)